

Financement des TPE

Mettre un terme aux abus bancaires sur le financement
des petits crédits de trésorerie

Propositions du SDI

Enquête OpinionWay pour le SDI - Novembre 2017

Les TPE (entreprises de moins de 20 salariés) sont considérées comme le segment d'entreprises à plus fort potentiel de croissance.

Cette croissance ne se réalise pas nécessairement dans la recherche, l'innovation ou l'export. L'écrasante majorité des TPE constitue notre environnement quotidien tels que les artisans et les commerçants, bien qu'elles soient majoritaires en nombre dans toutes les branches professionnelles.

Au nombre de 2,1 millions, elles emploient 20% des salariés du secteur privé et contribuent très largement à l'emploi de jeunes à faible niveau de qualification, ceux qui éprouvent le plus de difficultés à trouver du travail.

L'élément fondamental qui caractérise une TPE en croissance est le recrutement de nouveaux collaborateurs dans son ressort géographique local, lorsque les grandes entreprises développent leurs activités à l'échelle mondiale et restructurent en permanence leur masse salariale.

Les TPE ne rencontrent pas de difficultés majeures à financer leurs investissements, tant mobiliers qu'immobiliers, y compris à des taux comparables à ceux pratiqués auprès d'entreprises de plus grande taille.

Le point faible des TPE est la trésorerie. Qu'elles soient en croissance ou rencontrent des difficultés conjoncturelles, elles sont situées en bout de chaîne économique, contraintes par des fournisseurs exigeants quant aux délais de paiement, lorsque les factures clients tardent à rentrer.

Les sommes en jeu sont de faible importance, **inférieures à 15.000€** dans l'immense majorité des cas.

Dans ces circonstances, une TPE ne peut faire appel au marché pour se financer, ni procéder à une augmentation de capital. **Elle n'a d'autre choix de gestion que de se tourner vers son partenaire bancaire pour le financement de son fonds de roulement.**

Le SDI mesure depuis plusieurs années la réponse bancaire aux besoins de trésorerie des TPE par la biais d'enquêtes auprès d'un panel représentatif, et pour la dernière fois en octobre 2017 avec l'institut de sondage Opinion Way.

Le présent document, fondé sur cette enquête, apporte un éclairage sur une situation de restriction bancaire d'accès aux petits crédits de trésorerie qui perdure malgré les différents rapports de l'Observatoire du Financement des Entreprises auxquels le SDI a participé (Rapport Rameix en 2011; Prost en 2014), sans qu'aucune solution satisfaisante n'ait été mise en oeuvre à ce jour.



Une trésorerie qui s'est dégradée en 2016 pour 86% des TPE ayant au moins 1 salarié

Une stabilité d'ensemble entre 2015 et 2016.....p.5

Une situation inquiétante pour les TPE de 1 à 5 salariés, soit 86% des TPE ayant au moins 1 salarié.....p.6

Le CICE quasi intégralement affecté à la trésorerie pour les TPE

60% des TPE ont intégralement affecté le CICE à leur trésorerie.....p.7

Un préfinancement BPIFrance demandé dans 88% des cas pour combler des besoins de trésorerie.....p.8

Les risques pour les TPE d'un CICE converti en baisses de charges

Le CICE : un dispositif complexe.....p.9

La baisse de charges plébiscitée par les TPE.....p.9

Les effets dilutifs sur la gestion de la trésorerie d'une transformation du CICE en baisse de charges directe.....p.9

Une réponse bancaire aux besoins de trésorerie à coût prohibitif dans 45% des cas

Le découvert en compte largement privilégié.....p.10

1/4 des entreprises de 1 à 5 salariés sans aucune solution.....p.11

Des besoins de trésorerie inférieurs à 15.000€ dans 85% des cas

Des besoins de micro-crédits...p.12

... générateurs d'importants frais financiers.....p.12

Propositions du SDI.....p.13

Proposition 1 : Le plafonnement des frais sur comptes à découvert

Proposition 2 : L'extension de la portabilité des comptes bancaires aux comptes courants des entrepreneurs individuels et TPE.



La piste d'un financement direct de trésorerie via BPIFrance

BPIFrance : Une institution principalement connue au travers des médias..p.14
BPIFrance très peu présente auprès des TPE.....p.14
Les TPE demandent l'appui de BPIFrance pour combler une carence de marché.....p.14

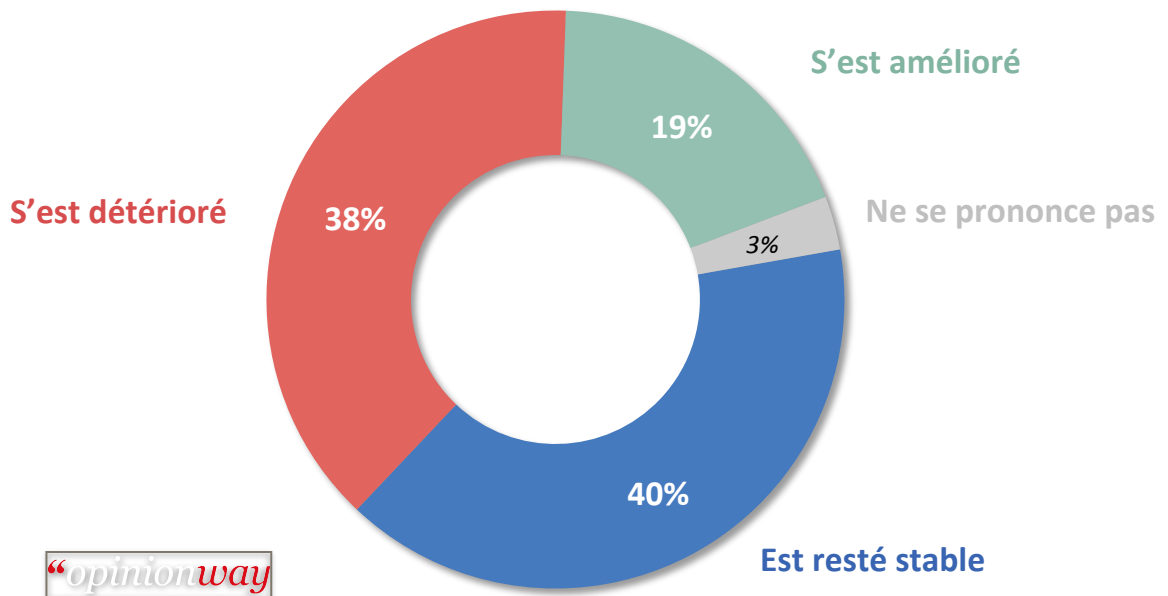
Proposition du SDI.....p.15

Proposition 3 : La mise en place d'un micro-crédit de trésorerie (jusqu'à 15.000€) directement accessible via une plateforme BPIFrance.



Une trésorerie qui s'est dégradée en 2016 pour 86% des TPE ayant au moins 1 salarié

Sur l'année 2016, estimez-vous que l'état de votre trésorerie...



Une stabilité d'ensemble entre 2015 et 2016

La situation économique des TPE s'est légèrement améliorée durant l'année 2016. Alors qu'elles étaient 44% à avoir constaté une dégradation de trésorerie en 2015, elles ne sont plus que 38% (une baisse de 6 points) à avoir le même constat sur l'année 2016.

Pour autant, le nombre de TPE à avoir constaté une amélioration de leur trésorerie n'augmente que de 1 point d'une année sur l'autre (18% en 2015, 19% en 2016), lorsque la majorité (40%) est constituée d'une simple stabilité de trésorerie.

Enquête OpinionWay pour SDI Baromètre financement des TPE

Une situation inquiétante pour les TPE de 1 à 5 salariés, soit 86% des TPE ayant au moins 1 salarié

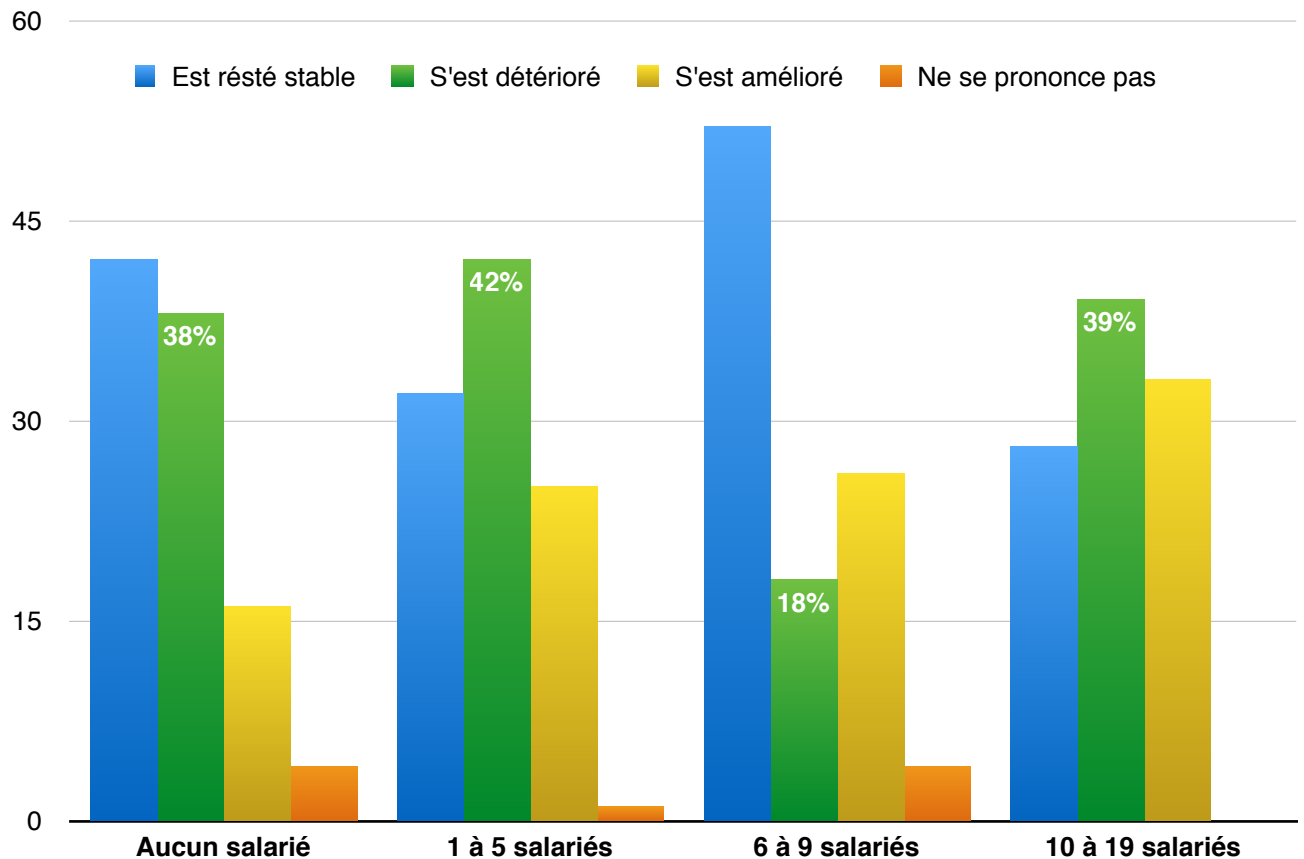
Cet élément cache toutefois de **fortes disparités** sur le critère de la taille des entreprises. **Ainsi, 42% des entreprises de 1 à 5 salariés** ont constaté une dégradation de leur trésorerie.

Ce fait est d'autant plus dommageable pour la croissance et l'emploi que **ces entreprises représentent 86% des TPE avec au moins 1 salarié**¹.

Sur l'année 2016, estimez-vous que l'état de votre trésorerie...

Financement des TPE

Proportions du SDI



“opinionway”

¹ Source : DARES - Avril 2017

Le CICE quasi intégralement affecté à la trésorerie pour les TPE

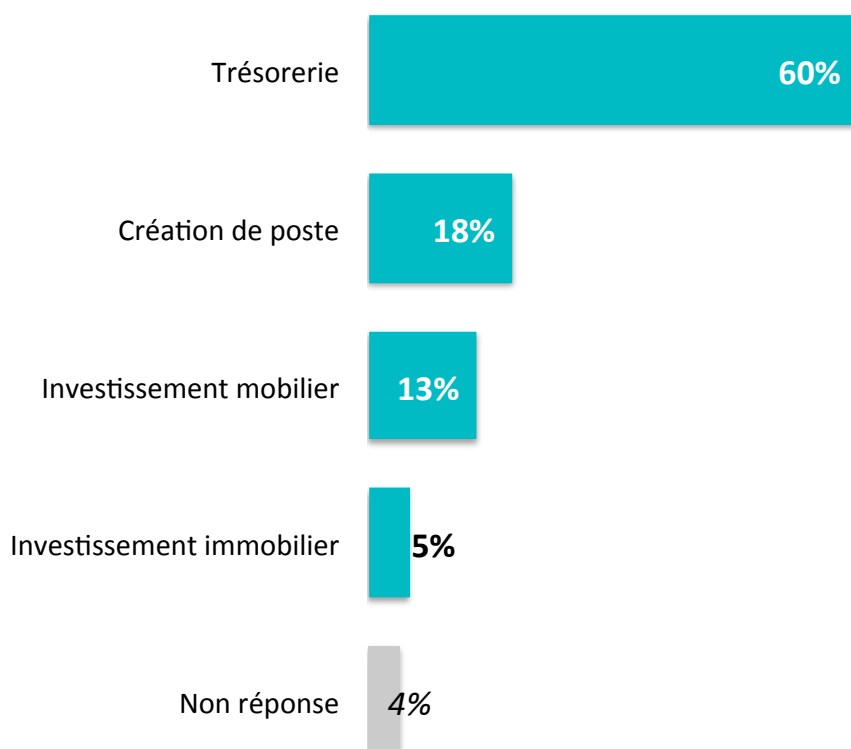
60% des TPE ont intégralement affecté le CICE à leur trésorerie

Le Comité de suivi du CICE peine à définir une ventilation correcte des fonds du CICE pour les grandes entreprises², hésitant entre les investissements, les dividendes, les augmentations de salaires et les emplois, sans pouvoir en isoler les effets d'autres influences macroéconomiques.

En ce qui concerne les TPE, la situation est on ne peut plus claire : l'intégralité de leur CICE a été affectée à la trésorerie pour 60% d'entre elles sur les trois dernières années.

A quel usage avez-vous principalement affecté votre CICE des trois dernières années ?

(Aux entreprises de plus de 1 salarié)



“opinionway”

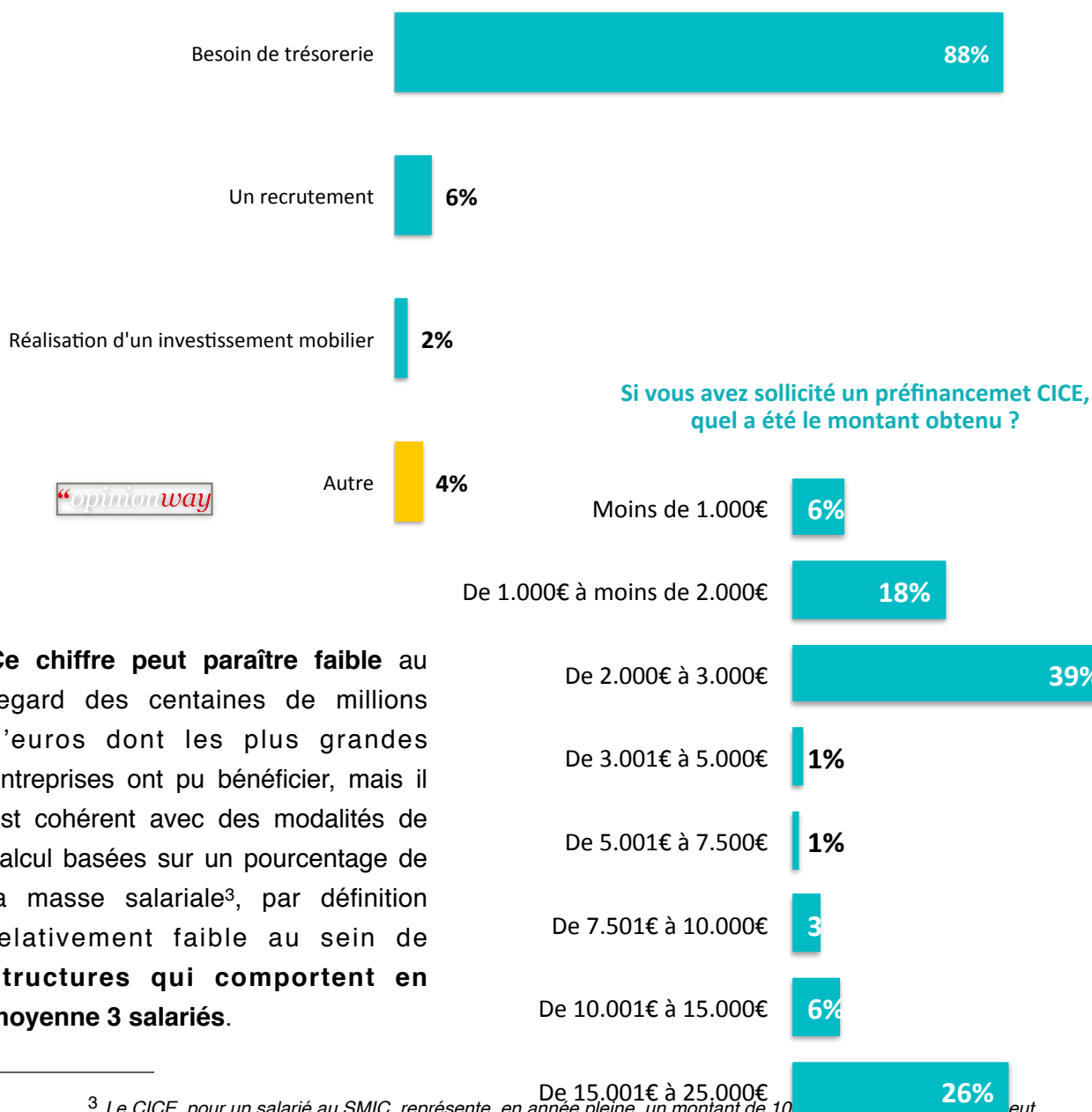
² Extrait des conclusions du Comité de suivi du CICE du 3/10/2017 : « De façon générale, l'ensemble des travaux quantitatifs et qualitatifs menés depuis 2014 font apparaître une très grande diversité de comportements économiques des entreprises face au CICE. L'identification d'un effet global, résultant de cette diversité, n'en est rendue que plus difficile. »

Enquête OpinionWay pour SDI Baromètre financement des TPE

Un préfinancement BPIFrance demandé dans 88% des cas pour combler des besoins de trésorerie

Dans les rares hypothèses (4%) où les TPE ont sollicité le préfinancement du CICE auprès de BPIFrance, ce fut dans 88% des cas une nouvelle fois pour leur trésorerie; **les sommes obtenues étaient inférieures à 3.000€ dans 63% des cas.**

Si vous avez sollicité votre préfinancement CICE ces dernières années, quelle était votre motivation ?



Ce chiffre peut paraître faible au regard des centaines de millions d'euros dont les plus grandes entreprises ont pu bénéficier, mais il est cohérent avec des modalités de calcul basées sur un pourcentage de la masse salariale³, par définition relativement faible au sein de **structures qui comportent en moyenne 3 salariés.**

³ Le CICE, pour un salarié au SMIC, représente, en année pleine, un montant de 10% de la masse salariale, qui peut porter au maximum sur 80% du CICE.

Les risques pour les TPE d'un CICE converti en baisses de charges

La volonté du gouvernement de transformer le CICE en baisse de charges pérennes est plébiscitée par les TPE. Toutefois, cette dilution de sommes auparavant affectées annuellement à la trésorerie risque de précipiter de nouveau ces entreprises vers des réponses bancaires de financement à coûts prohibitifs.

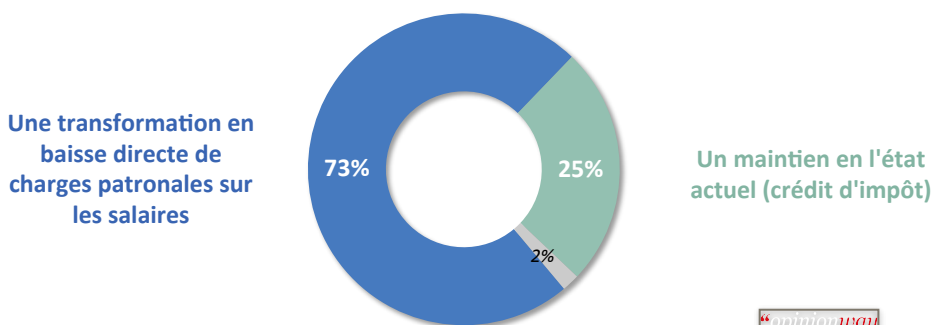
Le CICE : un dispositif complexe

Le poids des charges représente l'un des obstacles majeurs à l'embauche exprimé par les entreprises, et plus spécifiquement par les TPE. Ces dernières ont toujours regretté les modalités de baisse de charges au travers du CICE, système jugé complexe et, surtout, à effets différés compte tenu de l'année de décalage entre son acquisition et son versement.

La baisse de charges plébiscitée par les TPE

Il est en conséquence logique que ces mêmes TPE approuvent à 73% la décision du gouvernement d'affecter les fonds du CICE à une baisse direct de charges, sous réserve que le bénéfice en soit bien concentré sur les salaires jusqu'à 2,5 SMIC, soit 90% des rémunérations versées dans les TPE⁴.

Quelle serait votre préférence pour l'avenir du CICE ?



Les effets dilutifs sur la gestion de la trésorerie d'une transformation du CICE en baisse de charges directe

Une baisse de charges directes, d'application mensuelle sur les charges patronales, comprend un effet dilutif moins aisément identifiable en terme de gestion que la même somme cumulée versée en une seule fois par le Trésor Public et affectée à un éventuel déficit de trésorerie de l'entreprise.

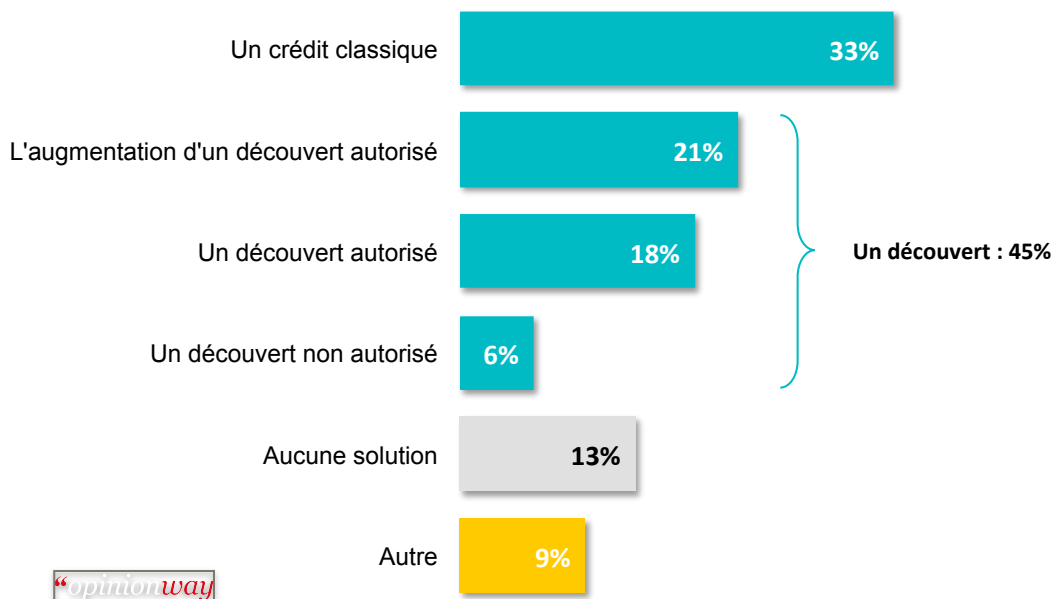
Ainsi, dans le cas d'une entreprise qui emploie 3 salariés au SMIC à 35h/semaine, le CICE représente 3.700€ par an, soit ... 312€/mois.

⁴ Source : DARES - Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2014 - Janvier 2017



Une réponse bancaire aux besoins de trésorerie à coût prohibitif dans 45% des cas

Par quel moyen la banque a-t-elle répondu à votre besoin de trésorerie ?

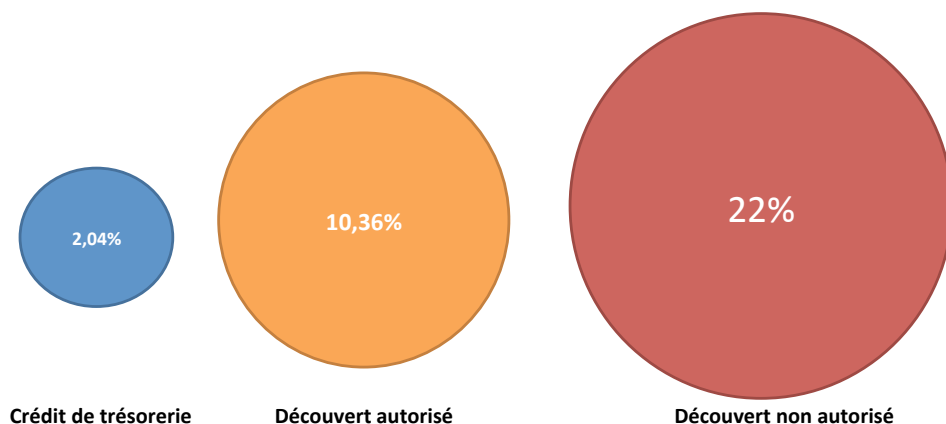


Le découvert en compte largement privilégié

La réponse bancaire sous forme de crédit classique au taux actuel moyen de 2%⁵ est en amélioration (33% en 2016 contre 24% en 2015).

Toutefois, **45% des TPE ne se voit accorder que des découverts**, au taux moyen compris entre 10,36% et 13,38%⁶ au T3 2017, soit **un coût de 5 à 7 fois supérieur à un crédit classique.**

Le découvert jusqu'à 10 fois plus onéreux que le crédit de trésorerie



⁵ Source : BDF

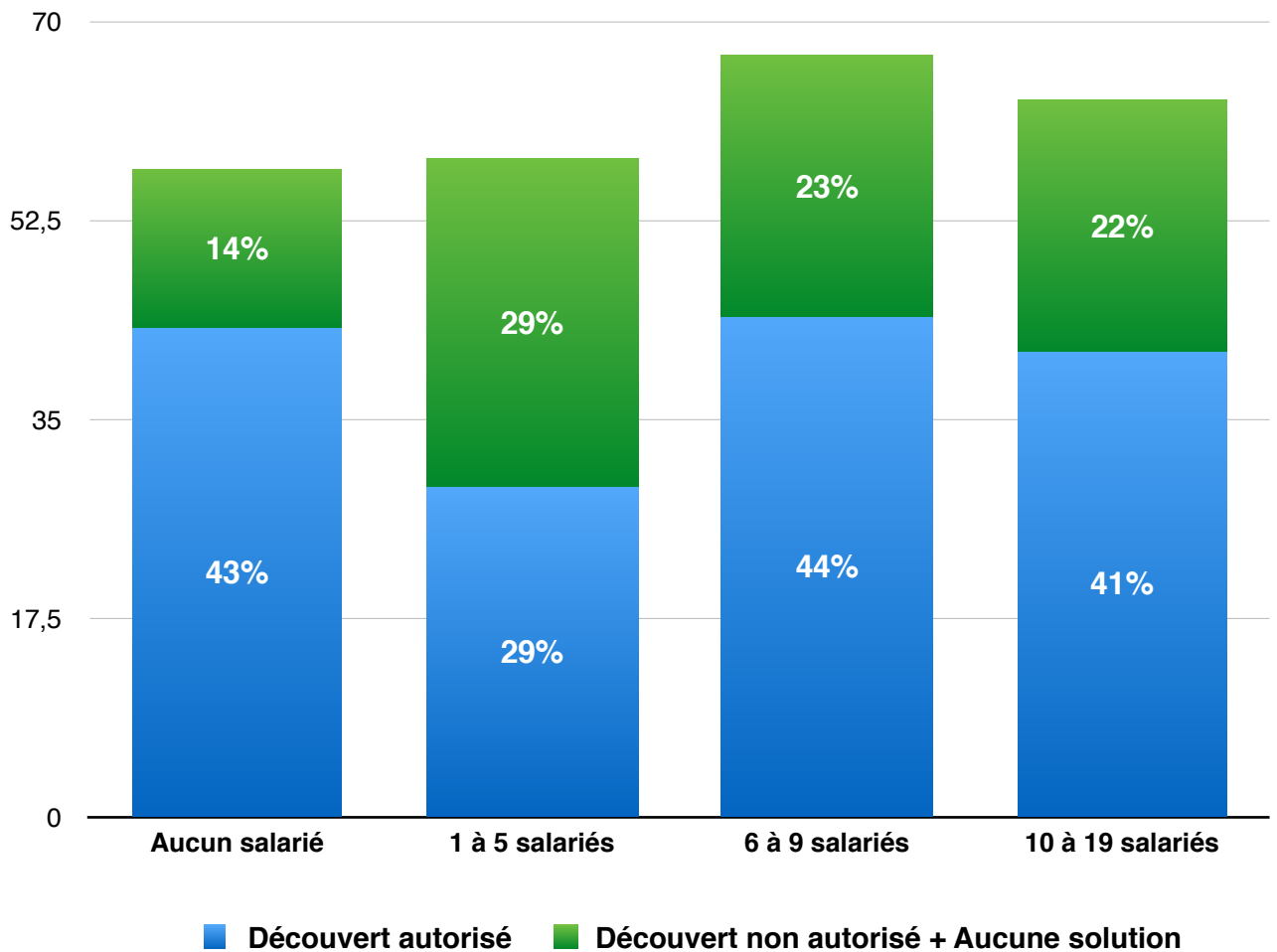
⁶ Source : BDF

1/4 des entreprises de 1 à 5 salariés sans aucune solution

La proportion d'entreprises qui ne se voit proposer aucune solution ou bien des découverts non autorisés générateurs d'importants frais financiers additionnels sous forme de commissions d'intervention, augmente pour sa part d'une année sur l'autre de 3 points (15% en 2015 contre 18% en 2016).

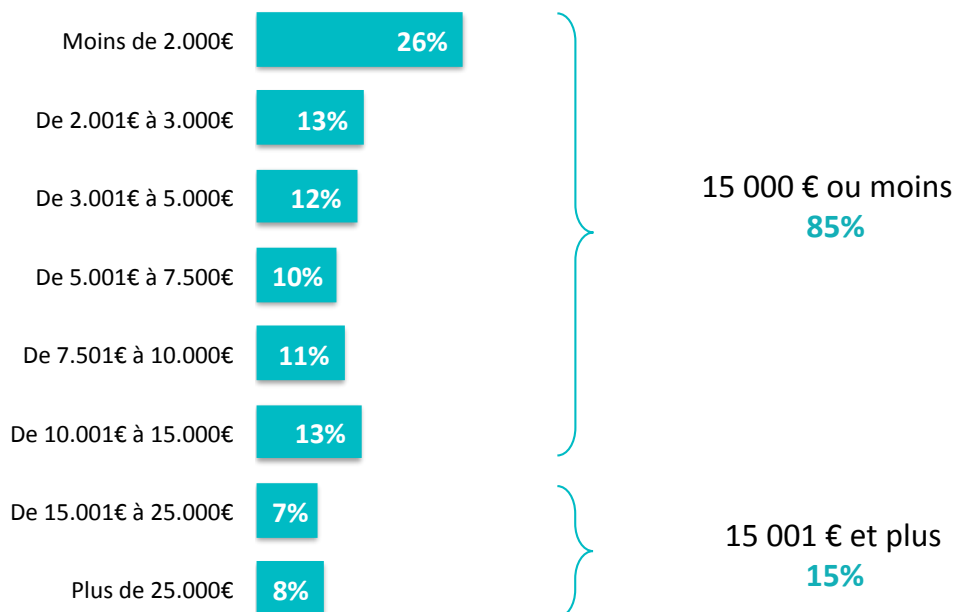
Une fois de plus, ce sont les entreprises de 1 à 5 salariés qui se trouvent les plus pénalisées. Un quart d'entre elles ne se voit en effet proposer aucune solution par leur établissement bancaire en cas de besoin de trésorerie.

Réponses bancaires non conventionnelles aux demandes de crédit de trésorerie



Des besoins de trésorerie inférieurs à 15.000€ dans 85% des cas

Si vous avez souhaité régulariser une situation de découvert non autorisé en 2016, quel était le montant sollicité ?



“opinionway”

Des besoins de micro-crédits...

Au regard de leur taille et de leurs flux financiers, la grande majorité des TPE éprouve des besoins en fonds de roulement de montants modestes, considérés comme des micro-crédits. C'est ainsi que **50% déclarent être à 3.000€ de leur seuil de stabilité, une somme de 15.000€ pouvant couvrir leurs besoins pour 85% d'entre elles.**

... générateurs d'importants frais financiers

Le calcul du taux d'emprunt sur compte courant débiteur ne tient toutefois compte que des agios, mais en aucun cas des frais (commissions d'intervention) qui sont la conséquence directe des augmentations successives de découverts. **Les commissions d'intervention sont forfaitairement appliquées à chaque opération pour un coût variant selon les établissements bancaires de 9€ à 12€.** Conformément aux calculs de l'Ordre Supérieur des Experts Comptables, **la prise en compte de ces frais pour les besoins du calcul du TEG appliqué sur les découverts en comptes courants conduirait à constater un taux effectif moyen usuraire de 22%⁷.** Ce fait doit nécessairement être pris en compte.

⁷ Source : Rapport Rameix 2011 sur l'accès au financement des TPE

Propositions du SDI

Proposition 1 : Le plafonnement des frais⁸ sur comptes à découvert

Le SDI propose d'intégrer les commissions d'intervention au calcul du TEG.

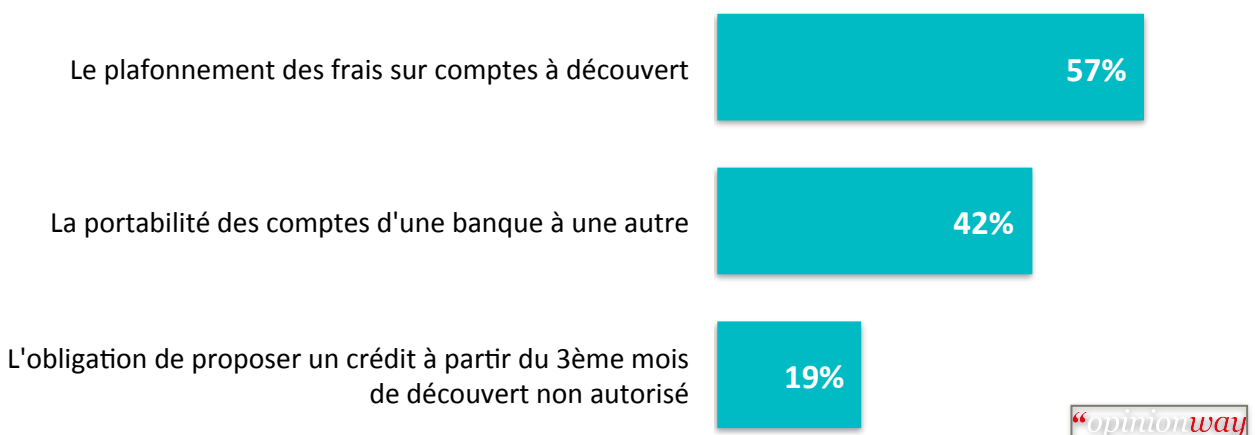
✓ Les banques contournent ce plafond par le biais des commissions d'intervention prélevées sur chaque nouvelle opération au débit

✓ Intégrer les commissions d'intervention dans le calcul du TEG conduirait à constater le caractère usuraire des taux appliqués aux découverts en compte courant

Les modalités de calcul du coût de l'argent prêté aux TPE donnent à ce jour une image faussée de la réalité.

Parmi les dispositifs suivants uniquement applicables aux comptes bancaires des particuliers, lequel ou lesquels souhaiteriez-vous voir étendu aux comptes professionnels ?

Plusieurs réponses possibles



Proposition 2 : L'extension de la portabilité des comptes bancaires aux comptes courants des entrepreneurs individuels et TPE.

✓ La grande majorité des TPE est mono-bancarisée, ce qui renforce leur dépendance à l'égard de leur partenaire bancaire

✓ Les comptes professionnels sont à ce jour exclus du bénéfice de la portabilité applicable aux comptes des particuliers

Les professionnels indépendants doivent être en mesure de faire aisément jouer la concurrence entre établissements bancaires.

⁸ Ces frais sont constitués, essentiellement des commissions d'intervention, plafonnées à 8€ par opération et 80€ par mois pour les particuliers (Article R312-4 du code monétaire et financier)

La piste du financement direct de trésorerie via BPIFrance

BPIFrance : Une institution principalement connue au travers des médias

La banque publique d'investissement BPIFrance n'est connue que par 34% des TPE. Le principal canal de connaissance sont les médias (70%), lorsque les professionnels de la gestion et du financement que sont les **cabinets comptables** et les **banques** ne contribuent respectivement qu'à 10% et 9% à l'information des TPE sur l'existence de BPIFrance.

BPIFrance très peu présente auprès des TPE

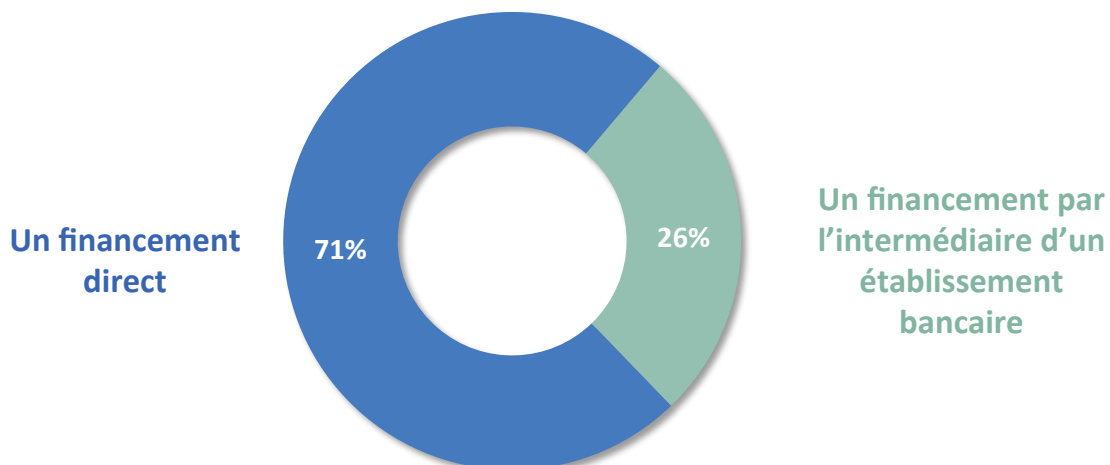
Ce fait ne doit cependant pas pour autant étonner puisque, de fait, **BPIFrance ne dispose à ce jour d'aucun produit directement accessible aux TPE** visant à combler les carences bancaires de financement des petits crédits de trésorerie, l'**exception du préfinancement du CICE** étant rapidement appelée à disparaître.

Les TPE demandent l'appui de BPIFrance pour combler une carence de marché

Afin de combler leurs besoins de trésorerie, notamment de faible montant, les TPE sont systématiquement contraintes de se tourner vers leur partenaire bancaire. Cette clientèle captive, mono bancarisée dans son immense majorité, ne bénéficiant d'aucun des outils de protection accordés aux consommateurs, nourrit **un modèle économique bancaire qui aggrave la fragilité de très nombreuses TPE au travers de frais et agios disproportionnés.**

Pour diminuer leurs frais financiers et recouvrer une capacité d'investissement créatrice d'emplois, **71% des TPE en appellent à BPIFrance dans le cadre d'un financement direct**, conformément à l'une des préconisations issues de la **Mission d'information sur BPIFrance** menée en 2015 par les députés Louwagie et Grandguillaume.

Quelle serait votre préférence dans l'hypothèse où la banque publique BPI France serait amenée à financer la trésorerie des TPE ?



Proposition du SDI

Proposition 3 : La mise en place d'un micro-crédit de trésorerie (jusqu'à 15.000€) directement accessible via une plateforme BPIFrance.

✓ Placées au bout de la chaîne économiques, les TPE ne peuvent réguler leur trésorerie par le jeu des délais clients et fournisseurs

✓ 85% des besoins de trésorerie exprimés par les TPE portent sur des sommes inférieures ou égales à 15.000€

✓ Les TPE financent leur trésorerie auprès de leur partenaire bancaire à des taux prohibitifs, pouvant atteindre 22%

✓ Il est du ressort des pouvoirs publics de pallier cette carence de marché via BPIFrance, comme proposé dans le cadre de la Mission des députés Louwagie et Grandguillaume

Une entreprise qui rencontre des difficultés de trésorerie n'embauche pas, n'investit pas. Les coûts prohibitifs de financement des petits crédits de trésorerie pratiqués par les établissements bancaires pénalisent les capacités d'investissement et donc d'embauche des TPE. Au delà des propositions visant à plafonner les frais bancaires et à assurer la concurrence entre établissements bancaires par la portabilité des comptes courants, BPIFrance pourrait se doter d'un outil digital de distribution de crédits de faible montant à destination des TPE.